

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 02/10/ 2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

### **PRESENTS :**

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Jeanne-Marie AMOREIRA, Audrey PAREL, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI, Laurent GOURDOUX.

### **PROCURATION(S) :**

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Francis GUILLOT

Audrey PAREL donne procuration à Fabienne AGNOUX

Fernand ZANETTI donne procuration à Gérard BRETTE

### *L'ordre du jour est le suivant :*

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du PV du conseil du 06 septembre 2023

Point 1 : Etude diagnostic des installations assainissement collectif.

Point 2 : Admissions en non-valeur.

Point 3 : Décisions modificatives budget principal.

Point 4 : Décisions modificatives budget assainissement.

Point 5 : Détermination du montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Point 6 : Autorisation d'occupation du domaine public par un camion à pizzas 1 fois par semaine.

Point 7 : Participation employeur à complémentaire santé.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Jean BOINET.

### **Délibération n° 2023-51**

#### **ETUDE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif afin d'actualiser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire présente le projet de CCTP établi par le CPIE de la Corrèze. Ce projet est rédigé comme suit :

Tranche ferme :

- Phase 1 : Recueil des données, état des lieux de l'existant et interprétation - Géolocalisation des ouvrages pour mise à jour de la cartographie des réseaux ;
- Phase 2 : Campagnes de mesure et analyses ;
- Phase 3 : Investigations complémentaires ;
- Phase 4 : Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif ;
- Phase 5 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement et révision du zonage.

Tranches optionnelles :

- Réalisation du plan d'épandage ;
- Révision restreinte du zonage d'assainissement.

Le montant de l'ensemble des prestations y compris imprévus et frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est estimé 75 755,00 € HT soit 90 906,00 € TTC.

#### **Le Conseil Municipal, après délibération :**

- décide du lancement de l'étude diagnostic des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur ;
- approuve le CCTP établi par le CPIE de la Corrèze ;
- décide de la dévolution de cette étude par procédure adaptée en application de l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- sollicite les aides du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

## Décision modificative budget assainissement 2023 01

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Entretien et réparations biens mobiliers	6155	2 000€		
Créances admises en non-valeur			6541	2 000€
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		<b>2 000€</b>		<b>2 000€</b>

**Résultat du vote : Favorable à l'unanimité**

**Débats : Aucune prise de parole.**

---

### **Point n° 5 : Détermination du montant de la redevance d'occupation du domaine public.**

Après plusieurs prises de paroles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il ne sera pas demandé de redevance pour occupation du domaine public.

### **Point n° 6 : Autorisation d'occupation du domaine public par un camion pizza 1 fois par semaine.**

Après débats, l'autorisation d'occupation d'un camion pizza, 1 fois par semaine est accordée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Point 7 : Participation employeur à la complémentaire santé.**

Un modèle de délibération doit être envoyé au comité technique pour avis et sera validé lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

Pour information :

- Une réunion de la commission communication aura lieu le mardi 17 novembre à 18 h 30 pour désigner le ou la remplaçant-e- de Mr BOINET comme responsable de cette commission.
- Discussions sur l'emplacement de la boîte à livres.
- La décision sur les tarifs de la garderie aura lieu lors d'un prochain conseil municipal.

Séance clôturée à 20 h 45.

Gérard BRETTE, Maire

Fabienne AGNOUX, secrétaire de séance